Ministère de la Culture

FORMULAIRE D'ADHÉSION À LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

pour les structures culturelles

La structure culturelle Fonds Culturel National,
ayant son siège social à l'adresse 4, bvd Roosevelt
L-2912 Luxembourg,
enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro J61,
(à biffer si non applicable), représentée par Jo Kox, Président,
actuellement en fonction, déclare par la présente adhérer à la Charte de déontologie pour les structures culturelles publiée publiée par le ministère de la Culture.

Par cette adhésion, la structure culturelle s'engage à appliquer les principes énoncés par la Charte de déontologie et à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans celle-ci.

Kox

Nom: Kox Jo
Fonction: Président
Date: 22/06/2022
Cachet:

Nom: IGNITI Danielle
Fonction: secrétaire

FONDS CULTUREL NATIONAL

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture